

Paris, le 12 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Lutte contre la radicalisation dans les entreprises des emprises aéroportuaires :
Retrait de l'habilitation d'un salarié d'une société de services aéroportuaires**

Depuis le décret du 19 avril 2017 relatif au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain qui définit les pouvoirs de police confiés au préfet de Police sur les emprises des trois aéroports parisiens et étend la compétence territoriale des directions actives de la préfecture de Police chargées des missions de sécurité publique et de renseignement territorial à ces emprises, le préfet de Police exerce effectivement cette compétence.

Michel DELPUECH, préfet de Police, dans le cadre de ces compétences récentes, est très vigilant sur la prévention de la radicalisation et a déjà rencontré, avec les différents chefs des services de l'Etat présents sur la plateforme aéroportuaire de Roissy, une partie des acteurs et opérateurs économiques du site.

Par courrier adressé aux chefs d'entreprises de la zone aéroportuaire en date du 26 septembre 2017, le préfet de Police avait ciblé les risques de désordres causé par le développement de pratiques religieuses dans le cadre du travail et avait appelé les dirigeants d'entreprises à la vigilance et à la détection des salariés radicalisés.

Le 7 mars 2018, un téléphone portable était découvert abandonné sur le site de Roissy et remis aux effectifs de la Police aux Frontières qui diligentaient des recherches afin d'en découvrir le propriétaire. Ces investigations ont permis de découvrir des photographies et des vidéos à caractère violent pouvant être constitutives du délit d'apologie du terrorisme.

Identifié, le propriétaire du téléphone, salarié d'une entreprise de services aéroportuaires, s'est vu immédiatement retirer son habilitation lui permettant d'accéder aux zones réservées.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Les services de la préfecture de Police sont pleinement mobilisés dans la lutte contre les phénomènes de radicalisation dans les milieux professionnels sensibles ; une nouvelle réunion regroupant les entreprises et les services de l'Etat présents sur les plateformes aéroportuaires est prochainement programmée sur ce thème.

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr /01 53 71 28 73